

L'Europe c'est ici.  
L'Europe c'est maintenant.

**Vous avez une idée,  
Vous avez un projet**

*pour faire du* **Berry St-Amandois, un pays  
attractif au cœur de la France**  
*par la valorisation de son territoire et de ses  
patrimoines*



**Le programme LEADER « 2014-2020 »  
peut soutenir vos actions !**

## LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER



LEADER ou « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un **programme** original de l'Union Européenne pour le développement des **espaces ruraux**.

Il encourage la mise en œuvre de **stratégies** de développement menées par des acteurs locaux au travers **d'actions innovantes, de projets novateurs** dans un objectif de développement durable. Les initiatives de l'ensemble des **acteurs privés et publics** sont encouragées grâce aux crédits du fonds FEADER.

### UN PROJET, UNE AMBITION POUR LE BERRY ST-AMANDS ...



Le patrimoine naturel, culturel et historique riche et varié, le cadre de vie préservé du Berry St-Amands, la présence d'une agriculture de qualité et d'activités autour des métiers du luxe et de l'artisanat, une position au centre de la France constituent des atouts indéniables.

Les finalités du programme visent à :

- **améliorer la notoriété du territoire** et, par là même, attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités afin de compenser le déclin démographique tendanciel ;

- **développer un tourisme vert** par la mise en réseau des sites historiques, naturels, culturels du territoire et par la création de produits touristiques répondant aux nouvelles attentes des touristes ;

- **augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles et artisanaux** en renforçant les circuits courts et la vente directe sur le territoire et dans les pôles urbains voisins ;



### LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL), un partenariat public/privé

Le programme est mis en œuvre localement par un Groupe d'Action Locale (GAL) de 19 membres constitué d'un partenariat entre collectivités locales (syndicat de pays, communautés de communes) et acteurs associatifs représentatifs de la thématique du programme. Le GAL assure l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation du programme. Réuni en comité de programmation, il examine et sélectionne les demandes de subvention.

**La stratégie LEADER** est ainsi axée sur le renforcement de l'attractivité du Berry St-Amandois à travers :

- **Une meilleure valorisation de son patrimoine** (naturel, culturel, bâti, historique, paysager) **et de ses produits du territoire** (agricoles, artisanat d'arts....). Cette valorisation vise les visiteurs comme les habitants ;
- Le partage de cette ambition entre les acteurs qu'ils soient de secteurs d'activité, de nature (privée et publique) ou de parties du territoire différents par le biais de projets de mise en réseau et de coopération dans l'optique **d'une meilleure cohérence et visibilité des atouts et des produits** ;
- **La structuration et la professionnalisation** des filières économiques locales autour du tourisme et des produits locaux et artisanaux.

**« Berry Saint-Amandois, un pays attractif au cœur de la France : la valorisation partagée de son territoire et de ses patrimoines ».**

### **Axe 1 : Une identité territoriale consolidée et partagée par l'ensemble des acteurs et des habitants**

Encourager les actions permettant de mieux recenser et faire connaître le patrimoine (au sens large) et favoriser son appropriation par les habitants, en particulier les jeunes. Travailler à donner une image « communicante » de cette identité riche et multiple s'articulant avec les démarches Berry Province et Centre-Val de Loire.

<b>ACTION 1</b>	<b>Des habitants et des acteurs « ambassadeurs » du territoire dans toute sa diversité</b>
<b>PATRIMOINES IDENTITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'inventaires (ou d'annuaires d'acteurs) du patrimoine</li> <li>- Conception et création de supports papier ou numériques permettant de valoriser et faire connaître le territoire ou son patrimoine</li> <li>- Diffusion régulière d'informations sur le territoire, son patrimoine, ses manifestations</li> <li>- Organisation de visites à destination de publics/habitants ciblés et encadrés par des organismes associatifs ou publics (CCAS, NAP, foyers ruraux ...)</li> <li>- Organisation d'opérations à destination des jeunes et des scolaires sur les patrimoines</li> <li>- Organisation de systèmes encourageant les habitants à visiter le territoire et participer aux manifestations culturelles</li> <li>- Organisation de manifestations à caractère pluri-patrimonial (3 thèmes au minimum)</li> <li>- ...</li> </ul>

## **Axe 2 : Une mise en tourisme cohérente et coordonnée**

L'offre proposée aujourd'hui (hébergement, restauration, produits agricoles ou agroalimentaires, artisanat d'art, événements et loisirs sportifs ou culturels, visites, sentiers de randonnée, véloroutes...) est multiple mais disparate. L'enjeu est d'accompagner la mise en réseau des acteurs concernés (acteurs touristiques, agriculteurs, artisans, guides, acteurs culturels, propriétaires de sites...), de favoriser l'émergence et la conception de produits en adéquation avec les stratégies et filières régionales et de travailler sur des démarches collectives permettant de renforcer la cohérence, la lisibilité et donc l'impact des politiques touristiques.

<b>ACTION 2</b>	<b>Mise en réseau des acteurs</b>
<b>INTERCONNAISSANCE ACCOMPAGNEMENT COORDINATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation d'un salon, de manifestations favorisant les rencontres entre prestataires et producteurs (du patrimoine, du tourisme, ...)</li><li>- Animation pour l'échange entre acteurs pour structurer des démarches collectives</li><li>- Organisation de journées professionnelles favorisant la rencontre d'acteurs de secteurs différents (prestataires de tourisme ou de loisirs, commerçants, producteurs agricoles, artisans, membres d'associations patrimoniales...)</li><li>- Appui méthodologique, juridique, audit de structures collectives</li><li>- Animation de la coordination des offices de tourisme</li><li>- ...</li></ul>
<b>ACTION 3</b>	<b>Emergence et conception de produits touristiques valorisant les patrimoines</b>
<b>VALORISATION - RENFORCEMENT NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE ITINERANCE DOUCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etudes de marché, enquêtes de satisfaction des clientèles touristiques</li><li>- Diagnostic de l'offre d'activités sur le territoire et identification des manques ou besoins</li><li>- Etudes d'opportunité et de faisabilité de l'adaptation-amélioration des structures d'hébergement (notamment la petite hôtellerie locale en difficulté)</li><li>- Création et développement de produits touristiques intégrés ou packs thématiques</li><li>- Création, développement ou coordination d'activités, d'équipements ou d'animations autour de sites existants et attractifs</li><li>- Création ou développement de boucles locales d'itinérance douce, reliées aux circuits du schéma régional, et mettant en valeur les patrimoines et activités de proximité</li><li>- Organisation de résidences d'artistes sur des sites et hébergements existants</li><li>- ...</li></ul>

### **Axe 3 : Une promotion des produits du territoire plus professionnelle et lisible pour ses visiteurs et ses habitants**

Renforcer les actions de promotion et de commercialisation pour augmenter la valeur ajoutée des produits du territoire et les retombées économiques. Développer les outils numériques dans des opérations coordonnées. Former et professionnaliser (ex : accueil, vente, anglais, numérique, connaissance du territoire, accueil des nouveaux arrivants...)

ACTION 4	Promotion et commercialisation des produits du territoire
PROMOTION COMMERCIALISATION COORDINATION INNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et réalisation de panneaux d'informations</li> <li>- Développement de la signalétique des produits, activités et sites du territoire</li> <li>- Valorisation des produits du territoire lors d'événements</li> <li>- Animation pour le développement de plateformes de commercialisation par internet ou leur usage</li> <li>- Animation et structuration de dispositifs de commercialisation en circuits-courts</li> <li>- ....</li> </ul>

ACTION 5	Amélioration de la qualité de l'accueil
ACCUEIL QUALITE PROFESSIONALISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et mise en œuvre de formations thématiques dans des filières où l'offre de formation peut manquer (guides nature, hébergeurs...)</li> <li>- Conception et mise en œuvre de formations s'adressant à un public varié d'acteurs</li> <li>- Appui et conseil individuels et collectifs aux prestataires touristiques pour améliorer leur offre en fonction des attentes des clientèles</li> <li>- Etude de faisabilité et mise en œuvre éventuelle de mutualisations de moyens techniques entre prestataires ou acteurs (organismes de manifestations culturelles ou d'événements de promotion du pays par exemple), visant à améliorer la qualité des prestations</li> <li>- ...</li> </ul>

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toute structure publique ou privée (selon le type d'opérations) :

- Les collectivités locales et leurs groupements (communes, communautés de communes, ...)
- Les établissements publics (chambres consulaires, ...)
- Les associations (loi 1901, syndicales), les groupements privés, les entreprises ...

### POUR QUEL PROJET ?

Des projets s'inscrivant dans l'une des 5 actions présentées dans les pages précédentes et répondant aux principaux critères de sélection : respect de la stratégie et de ses attendus, prise en compte des principes Leader (partenariat, caractère pilote et novateur, participation du public), cohérence et pérennité.

### Où ?

Tout projet se réalisant sur le territoire du Pays Berry St-Amandois ou au bénéfice de ses habitants ou acteurs.

### JUSQU'A QUAND ?

A proposer avant fin août 2022 et à réaliser dans les 2 ans suivant l'acceptation de la demande.

### QUEL FINANCEMENT ?

Une subvention du fonds européen FEADER en complément d'un financement public (subvention et/ou autofinancement) pouvant aller jusqu'à 4 fois les crédits publics nationaux mobilisés.

### POUR QUELLES DEPENSES ?

- Des études, des enquêtes, des audits
- Des prestations de services
- Du temps d'animation (externe ou interne)
- Des frais de communication, de formation
- De l'organisation d'évènementiel
- L'achat de matériel ou de mobilier
- Des travaux de petite ampleur
- La conception d'outils numériques
- ...

**DOTATION : 1 M€**

1 M€ du fonds FEADER pour le financement de projets locaux ou de coopération et pour l'animation et la gestion du programme.

## COMMENT BENEFCIER D'UNE SUBVENTION ?

**Pour bénéficier des crédits du programme, 3 étapes principales :**

### Etape 1

Prendre contact avec l'équipe technique (ou via le site internet) pour prendre connaissance des conditions, des critères à remplir, soumettre votre idée et en discuter et vérifier que le programme peut correspondre.



### Etape 2

Formaliser une première demande via la fiche-intention de projet pour permettre une première analyse de fond et vérifier la possibilité d'émarger à LEADER.



### Etape 3

Monter le dossier de demande de subvention qui sera d'abord instruit réglementairement puis examiné sur le plan de l'opportunité par le GAL qui statuera sur l'attribution.



**Vous ne devez pas avoir débuté votre projet pour prétendre aux aides. Votre projet fera l'objet d'une sélection ; la subvention n'est pas automatique.**

## COMMENT PARTICIPER AU PROGRAMME LEADER ?

**Vous pouvez aussi participer à la vie du programme,**

en apportant vos connaissances et observations,  
en manifestant votre souhait de participer aux réflexions et travaux engagées par le Groupe d'Action Locale sur cette stratégie.



# Le PAYS BERRY St-AMANDOIS

(Territoire éligible à ce programme)



*Ce programme est porté par le Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois par conventionnement avec le Conseil régional Centre-Val de Loire (autorité de gestion) et l'ASP – Agence de Service et de Paiement - (organisme payeur).*

## Infos & Contacts

Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois  
88 avenue de la République – 18200 Saint-Amand-Montrond -  
Tél : 02 48 96 16 82

Mél : [leader@pays-berry-st-amandois.fr](mailto:leader@pays-berry-st-amandois.fr)

Site web : [www.pays-berry-st-amandois.fr](http://www.pays-berry-st-amandois.fr)

Rubriques : le Pays c'est.../Ses actions/Programme européen LEADER

